

DEMANDE DE CESURE 2020 / 2021

Formulaire à déposer impérativement avant le 1^{er} juillet 2020 auprès de Frédérique Joly

(frederique.joly@marseille.archi.fr)

La césure consiste pour un étudiant à suspendre ses études pendant une période pouvant aller de 6 mois à un an afin de vivre une expérience personnelle, professionnelle ou d'engagement en France ou à l'étranger. Elle contribue à la maturation des choix d'orientation, au développement personnel, à l'acquisition de compétences nouvelles.

La période de césure ne peut excéder la durée maximale d'une année universitaire et est possible dès la fin de la 1^{ère} année du cursus mais pas après la dernière année.

Elle devra se dérouler selon des périodes indivisibles équivalant à au moins un semestre universitaire et dans le cadre du calendrier universitaire prévu.

Il ne sera pas possible de prévoir une période de césure « à cheval » sur 2 années universitaires.

.....
ETUDIANT

Nom Prénom.....

N° étudiant

Année d'étude en 2020/2021 :

Demande de césure en 2020/2021 :

Adresse.....

Code postal.....

Ville.....

.....
Mail.....

Pièces à joindre :

1. Lettre de motivation comprenant

- Parcours de l'étudiant

- Projet personnel : préciser la nature du projet, le pourquoi, comment le projet participe à sa formation d'architecte, dans quel contexte le projet va se réaliser sur l'année ou le semestre universitaire

- Son engagement : préciser ce à quoi l'étudiant s'engage et comment il va rendre compte de ce qu'il a fait.

2. Copie de la carte d'étudiant de l'année universitaire 2019/2020

3. Résultats des notes obtenues depuis la première inscription à l'ENSA-M (joindre relevé de note)

.....
...

DEMANDE DE CESURE

Date et signature du responsable de la pédagogie

accordée

refusée

.....
INSCRIPTION 2020-2021

date inscription :

droits d'inscription :

paiement annuel

paiement partiel

exonération (indiquez les raisons)